

ZFE-m de l'agglomération de La Rochelle

David Robin

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

Direction mobilités transport

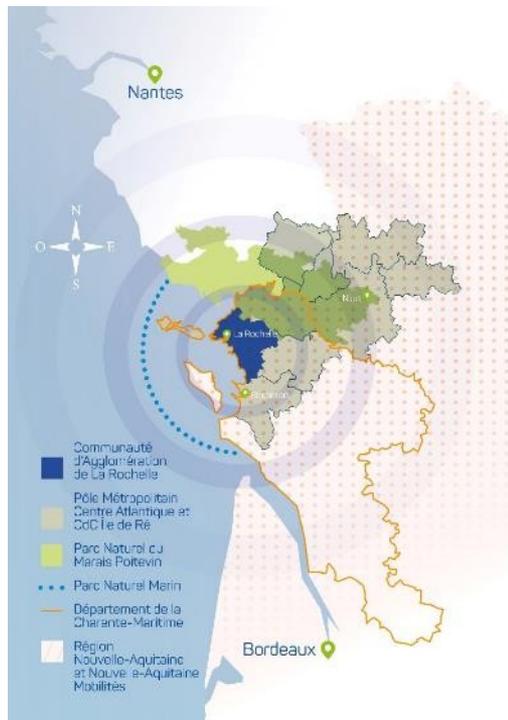
NOTRE TERRITOIRE

12 655 entreprises

66 200 salariés

327 km² **1 000 ha** de parcs d'activités

14 000
Étudiants




170 000
Habitants
28 communes

Densité de population



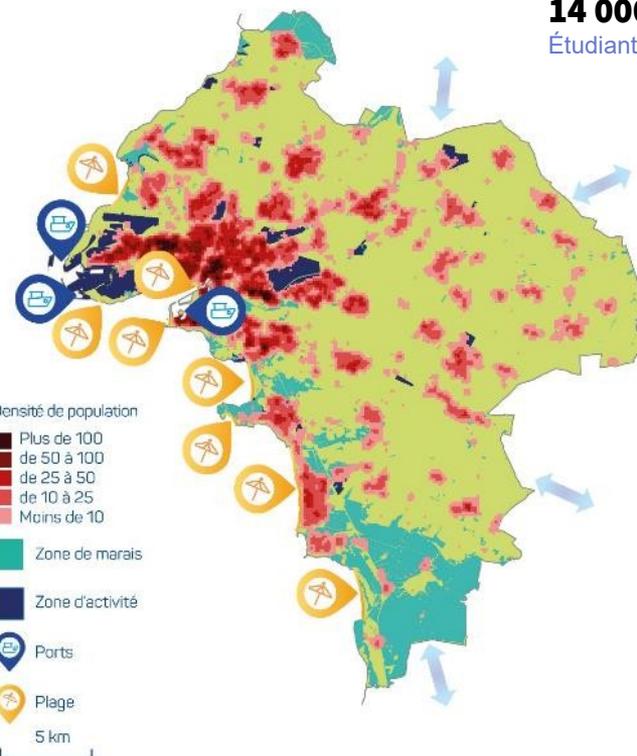
Zone de marais (teal)

Zone d'activité (dark blue)

Ports (blue icon)

Plage (orange icon)

5 km



PLUS DE 45 ANS D'INNOVATION



1973
1^{er} SECTEUR PIÉTONNIER
en centre-ville

1976

NAISSANCE DES LÉGENDAIRES
VELOS JAUNES
qui influenceront
le nom
du réseau
Yélo

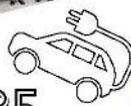


1985

LA RÉVOLUTION
AUTOPLUS
Nom de fonction
réseau de transport
public comprenant
des voitures et des
scooters électriques



1995
1^{er} VOITURES ÉLECTRIQUES
en libre-service



2011

TESTS DE VÉHICULES SANS CONDUCTEURS
dans le cadre du projet européen CityMobil 1



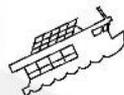
2010

LA CARTE YÉLO :
le dispositif de réseau bus, vélo, bateau,
ou optibus, parc-relais, train
est possible avec une seule carte



2001

SERVICE DE LIVRAISONS
EN VÉHICULES ÉLECTRIQUES
en centre-ville



1998

BATEAU À
PROPULSION
ÉLECTRO-SOLAIRE
pour le transport
de passagers



1997

9 SEPTEMBRE,
1^{re} JOURNÉE
SANS VOITURE
EN FRANCE

La Rochelle est la 1^{re} ville
française à expérimenter
la ville sans voiture



Visualiser la
vidéo de la
Journée

2015

CITYMOBIL 2

Une première en milieu urbain permet
de permettre de faire évoluer le règlement
et de tester 3 mois d'expérimentation on
conçoit des véhicules autonomes intégrés
dans l'ensemble du réseau Yélo



▶ Vidéo de démonstration
CityMobil 2, Source FODS



2015

LE VIEUX-PORT DEVIENT PIÉTON
REMPLACEMENT PROGRESSIF
DES BUS DIESEL
par une motorisation propre

2017

Les trajets 'ER' sur l'agglomération
passent au tarif Yélo



2018

EXPÉRIMENTATION DU BUS DE MER
propulsé à l'hydrogène

2018

CRÉATION D'UNE LIGNE
DE BUS 100 % ÉLECTRIQUE
en secteur périurbain



▶ Retrouvez sur la même page
de la ligne, France 3, 17/11/2017



LES DÉPLACEMENTS À LA ROCHELLE

En 2011 :

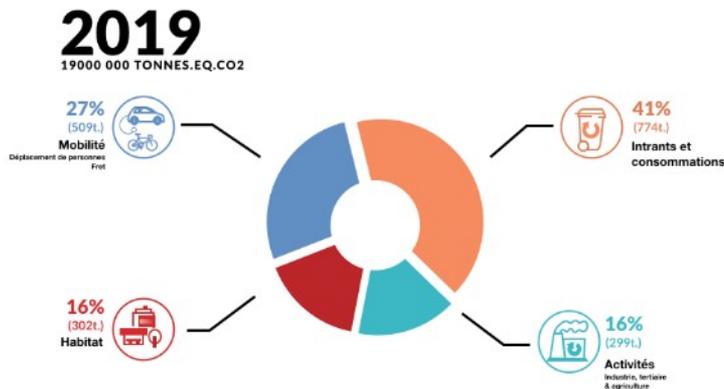


1 % de déplacements en deux roues-motorisées

27 % marche à pied

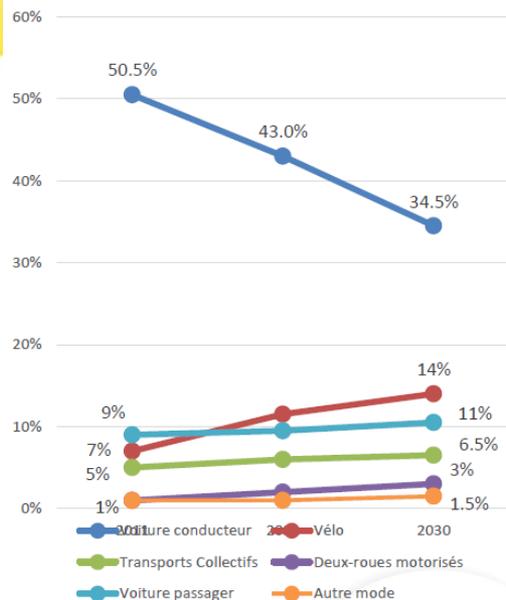
Poids de la mobilité dans les émissions de Gaz à Effet de Serre :

27 %



LES OBJECTIFS

Objectifs d'évolution des pratiques de déplacements

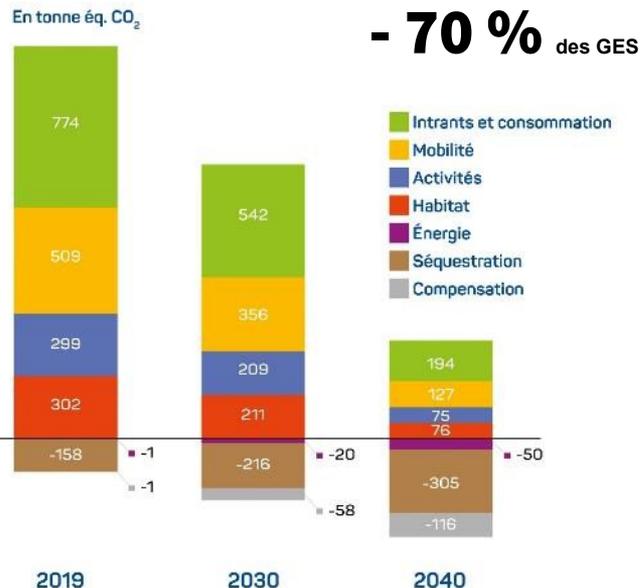


Objectif en 2030 :

- 40 % des GES

Objectif en 2040 :

- 70 % des GES



Trajectoire vers la neutralité carbone



ZÉRO CARBONE

- 70 %

de GES En 2040

Réduire de moitié d'ici 2030 son empreinte carbone et atteindre une neutralité carbone en 2040

Un projet co-construit avec les partenaires du territoire : le Grand Port Maritime, l'Université, La Ville de La Rochelle et Atlantech.

Pour y parvenir, ce programme prévoit :

- La réduction des déplacements
- La généralisation des motorisations propres
- L'augmentation de l'usage des modes alternatifs

Pour les déplacements de personnes et de marchandises

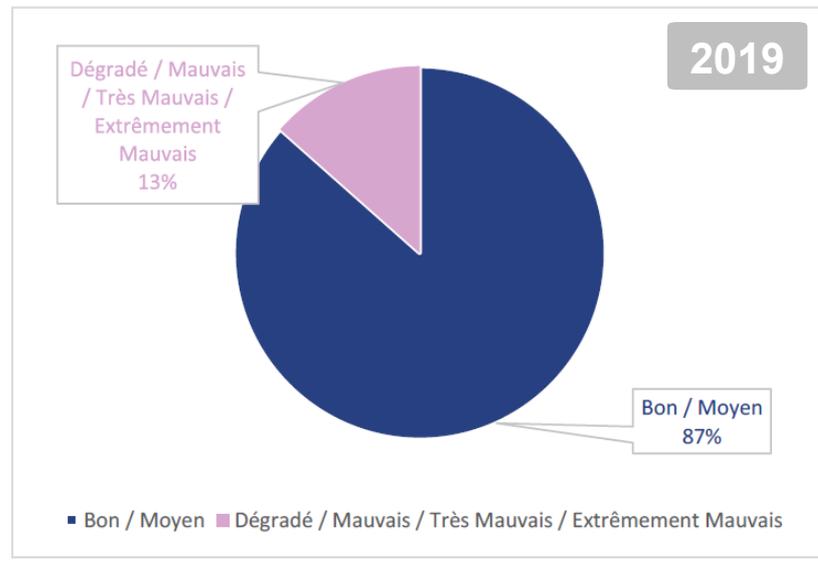
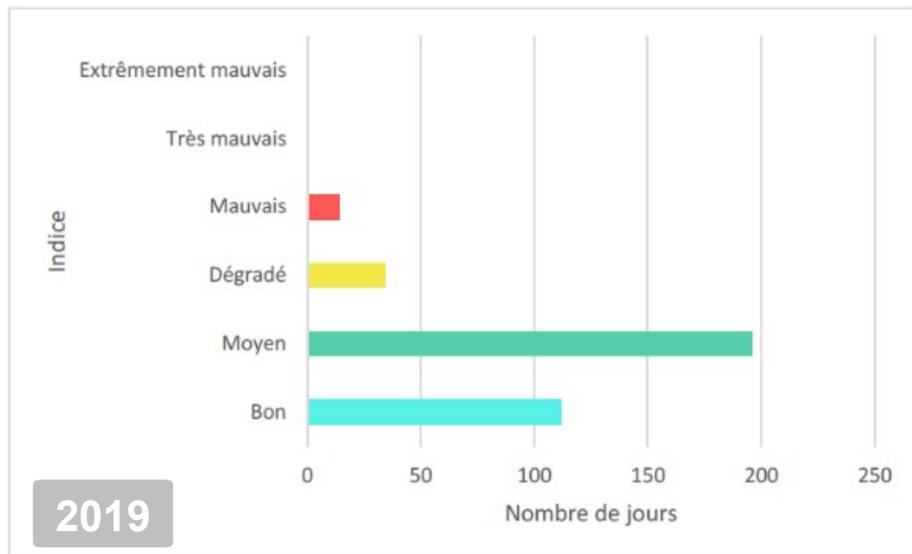
En s'appuyant sur l'implication citoyenne par un accompagnement au changement

Plus de **130**
partenaires
engagés

LA QUALITE DE L'AIR À LA ROCHELLE

Depuis le 1er janvier 2021, ATMO prend en compte les particules fines PM2,5 particulièrement néfastes.

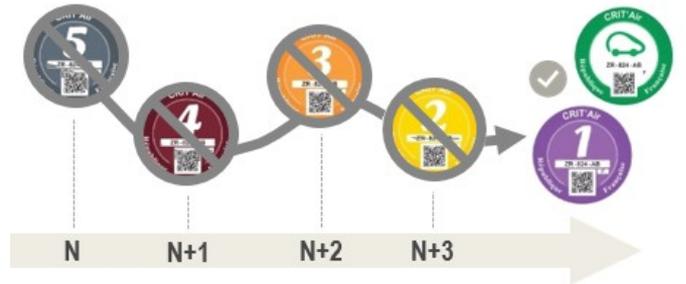
Bilan : 308 jours de bonne qualité de l'air en 2019 (300 jours pour 2018) en se basant sur le nouvel indice.



LIVRAISON DE MARCHANDISE AU DERNIER KM

Concertation des acteurs pour mettre en place un réglementation cohérente avec les usages et incitant progressivement au renouvellement du parc vers des véhicules moins polluants

Etude d'une Zone à Faibles Emissions

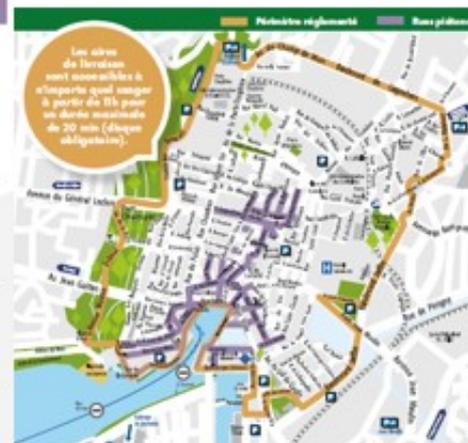


Les rues génératrices de mouvements de marchandises dans le centre-ville de La Rochelle (périmètre Freturb)



Logistique urbaine : nouvelle réglementation favorisant les véhicules faiblement émissifs depuis 2019

CENTRE-VILLE (PÉRIMÈTRE RÉGLEMENTÉ)		RUES PIÉTONNES*	
VÉHICULES	ACCÈS	VÉHICULES	ACCÈS
 > 7,5 tonnes de PTAC <small>Poids total autorisé en charge sur un véhicule.</small>	6h-11h	> 7,5 tonnes de PTAC	Interdit
 > 3,5 tonnes de PTAC	6h-11h	Entre 7,5 tonnes et 3,5 tonnes de PTAC	6h-11h
 < 3,5 tonnes de PTAC	24h/24h	< 3,5 tonnes de PTAC	6h-11h
 Véhicules Faiblement Émissifs (VFE)	24h/24h	Véhicules Faiblement Émissifs (VFE)	6h-11h 19h-21h30



L'étude d'une zone à faibles émissions sur l'agglomération



- 2019 : Lauréat de l'APP Zone à Faibles Emissions de l'ADEME
- Démarche volontaire de l'agglomération
- Etudier les impacts et conditions de déploiement d'une ZFE

LE CADRE REGLEMENTAIRE



Loi Résilience
Climat
(promulguée le
24 août 2021)

L'article 119 étend l'**OBLIGATION** de mise en place des ZFE-m aux agglomérations métropolitaines de **plus de 150 000 habitants** d'ici au 31/12/2024.

Calendrier prévisionnel

